

ÉCOLES DOCTORALES DU SECTEUR SHES SITE DE POITIERS

**ATTESTATION UNIQUE DE PRESENCE AUX SEMINAIRES DISCIPLINAIRES D'EQUIPE ET DE LABORATOIRES POUR VALIDATION EN HEURES DE FORMATIONS DOCTORALES DE SPECIALISATION VOLET 1A**

Les participations des doctorant-es aux séminaires doctoraux au sein de chaque équipe et/ou des laboratoires du secteur SHES de Poitiers peuvent être validées par les écoles doctorales.

*A compter de janvier 2019, votre école doctorale de rattachement les validera à hauteur de 20 heures maximum pour la totalité du cursus doctoral.*

*A compter de cette date, les écoles doctorales du secteur SHES de Poitiers n'appliquent plus la limite de 5 heures maximum par an.*

1. Le ou la doctorant-e complète cette fiche (toutes les données sont obligatoires) des séminaires suivis durant l'année universitaire
2. A chaque séminaire, le ou la doctorant-e fait signer cette fiche par le porteur/responsable du séminaire
3. A la fin de l'année universitaire, le ou la doctorant-e fait signer cette fiche par son directeur de thèse
4. Le ou la doctorant-e adresse cette fiche signée par son directeur de thèse à l'école doctorale

Fiche à compléter directement sous ce format PDF avant impression

[Ouvrir avec un autre lecteur PDF](#)

Nom :

Prénom :

École Doctorale de rattachement :                  Humanités                  SLPCE                  SSTSEG

Laboratoire de rattachement :

Equipe de rattachement :

INTITULÉ DU SÉMINAIRE	DATES	Nb heures de présence	Signature du porteur/ Responsable du séminaire

VALIDATION ANNUELLE DU DIRECTEUR DE THESE :

Date :                                  Nom du directeur :

Signature :

Partie réservée à l'ED : ..... heures validées / 20 heures maximum / cursus doctoral